

## CONSULTATION COMMERCIALE N° 12/2019 CAHIER DES CHARGES

**Objet : Impression de documents en offset pour les besoins du Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la période du 15 janvier au 31 décembre 2020**

.....

Le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite confier à un prestataire, l'impression en offset d'un certain nombre de documents relatifs à ses besoins sur la période du 15 janvier au 31 décembre 2020.

La liste des documents jointe en Annexe CC12/2019 au cahier des charges est non exhaustive et pourra donc faire l'objet de modifications, d'ajouts ou de suppressions éventuels durant la période de référence.

Il est demandé aux candidats de bien vouloir proposer un prix TTC et de renseigner le CRT sur les délais de livraison pour chacun des documents à réaliser, sur la base des caractéristiques fournies par le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur, et qui pourront être modifiées au moment des commandes.

Les fichiers seront fournis par le CRT Provence-Alpes- Côte d'Azur pour l'ensemble des travaux à réaliser et devront être restitués au CRT.

La prestation pourra être renouvelée pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 en fonction de la satisfaction et de l'appréciation du CRT des travaux effectués par le prestataire. Cette décision devra être validée par la Commission des marchés avant fin décembre 2020, après établissement par les services du rapport annuel des travaux du prestataire.

## Réponse à la consultation

La proposition devra comporter les éléments suivants :

### **En 3 exemplaires :**

- Proposition de prix TTC sur la base du tableau fourni en Annexe CC12/2019,

### **En 1 seul exemplaire original :**

- Présentation de la société, de ses références et exemples de travaux similaires réalisés par le candidat ;
- Les moyens techniques et le matériel dont dispose le candidat ;
- Fournir la Déclaration DC4 si appel à la sous-traitance ;
- N° SIRET ;
- TVA interne, intracommunautaire ;
- Extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- Certificats de régularité sociale et fiscale, année n-1 ;
- Le présent cahier des charges paraphé, daté et signé par la société avec la mention « lu et approuvé ».

## Calendrier

Mise en ligne de l'offre sur [www.tourismepaca.fr](http://www.tourismepaca.fr) : le mardi 17 décembre 2019

Retour des offres au CRT PACA, au plus tard : le lundi 13 janvier 2020 à 12 heures

1. Par remise sur place au CRT PACA (contre récépissé)

2. Par courrier sous pli fermé à l'adresse ci-après :

COMITE REGIONAL DE TOURISME PACA  
CONSULTATION COMMERCIALE N° 12/2019  
IMMEUBLE LE NOAILLES  
62/64 LA CANEBIERE - CS 10009  
13231 MARSEILLE CEDEX 01

### **Critères retenus pour le choix du prestataire :**

- Le prix (40 %),
- Les moyens techniques et le matériel (30 %),
- Les délais de livraison à réception des fichiers (25 %)
- Le label « Imprim' vert » (5 %),

**Choix du prestataire :** Par la Commission des marchés du CRT Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Notification de la mission :** Avant la mi-janvier 2020

## Renseignements administratifs

Bernard PERIN, Secrétaire Général - 04 91 56 47 00 - [b.perin@crt-sud.com](mailto:b.perin@crt-sud.com)

## Renseignements techniques

Julien AURAY, Directeur de la Communication - 04 91 56 47 48 - [j.auray@crt-sud.com](mailto:j.auray@crt-sud.com)

Catherine CHILLIO, Resp. Production Multimédia - 04 91 56 47 12 - [c.chillio@crt-sud.com](mailto:c.chillio@crt-sud.com)